




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17281-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1152

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES RESTAURATIONS DE FAÇADES

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES RESTAURATIONS DE FAÇADES
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville est saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façades sur rue, réalisés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 08 mars 2010, il a été décidé que le système des attributions de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (*alignement opposé des boulevards*), modification des critères et simplification/revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m² décompté comme suit : un taux unique de 21 € par m² de façade, auquel viendra s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux.
- le changement ou la restauration des menuiseries et des ferronneries à concurrence de 15 % du montant TTC du devis accepté.

En conséquence, les tableaux, ci-joints, présentent les attributions proposées sachant que l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable sur la réalisation des travaux.

Il est signalé, en outre, qu'un dossier, antérieur aux nouvelles dispositions fixées lors du Conseil Municipal du 08 mars 2010, sera réglé selon l'ancien tarif.

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe,
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 6 095,82 €, sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-2042-1612, qui présente les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme de 1 549,45 € au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

2011.1152 - SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES RESTAURATIONS DE FAÇADES

Présents et représentés	: 47
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €						Montant de la subvention
		Mètres	Ville (21 € le m ²)	C.P.A. (7 € le m ²)	S/Total	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant subventionnable	Montant de la subvention	
Immobilier Gestion Consultant 90, avenue Napoléon Bonaparte 13100 Aix en Provence	7, place des Chapeliers	72	1 512,00 €	504,00 €	2 016,00 €	3 120,69 €	468,10 €	2 484,10 €
Mme ASSELIN Anne 66, bd du Roi René 13100 Aix en Provence	66, bd du Roi René					3 914,05 €	587,10 €	587,10 €
Agence ACCORD 11, cours Mirabeau 13100 Aix en Provence	16, rue Duperrier	85	1 785,00 €	595,00 €	2 380,00 €			2 380,00 €
M. CHANTON Pascal 1233 chemin de l'espagnol 06250 Mougins	14, rue Constantin					2 524,19 €	378,62 €	378,62 €
Sous-total			3 297,00 €	1 099,00 €	4 396,00 €		1 433,82 €	5 829,82 €

TAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVAGARDE
Subvention accordée (Ville – C.P.A.) selon l'ancien tarif

Demandeur	Adresse de la façade	Montant des travaux T.T.C.	surface en m ²	part Ville (13 €)	Part C.P.A. (4,29 €)	Montant de la Subvention À verser
Monsieur CONSTANS 51, bd du Jardin Exotique 98000 Monaco	37, rue Espariat	21 225,55 €	105	1 365,00 €	450,45 €	1 815,45 €
Sous total				1 365,00 €	450,45 €	1 815,45 €

TOTAL GENERAL	Part Ville	Part C.P.A.	TOTAL
	6 095,82 €	1 549,45 €	7 645,27 €

